



CREDIT AGRICOLE D'AQUITAINE

Société coopérative à capital et personnel variables agréée  
 en tant qu'établissement de crédit  
 Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 022 491  
 Siège social : 304, boulevard du Président Wilson – 33076 BORDEAUX cedex  
 Siret 434 651 246 00220 - APE 651 D

Programme de rachat des Certificats coopératifs d'investissement, autorisé par l'Assemblée  
 Générale mixte des sociétaires du 17 janvier 2008

**Déclaration des transactions sur certificats coopératifs d'investissement  
 propres réalisées au mois de Décembre 2008**

Séance du		Nombre de titres <sup>(1)</sup>	Prix moyen pondéré <sup>(2)</sup>	Montant
01/12/2008	Achats <sup>(3)</sup> Ventes <sup>(3)</sup>	240	10,51	2 522,40 0
02/12/2008	Achats Ventes	200	10,45	2 090,00 0
03/12/2008	Achats Ventes	73	10,35	755,55 0
04/12/2008	Achats Ventes	205	10,3	2 111,50 0
05/12/2008	Achats Ventes	150	10,08	1 512,00 0
08/12/2008	Achats Ventes	246	10,11	2 487,06 0
09/12/2008	Achats Ventes	280	10,22	2 861,60 0
10/12/2008	Achats Ventes	170	10,00	1 700,00 0
11/12/2008	Achats Ventes	140	9,95	1 393,00 0
12/12/2008	Achats Ventes	230	9,85	2 265,50 0
15/12/2008	Achats Ventes	150	9,90	1 485,00 0
16/12/2008	Achats Ventes	300	9,65	2 895,00 0
17/12/2008	Achats Ventes	350	9,68	3 388,00 0
18/12/2008	Achats Ventes	260	9,24	2 402,40 0
19/12/2008	Achats Ventes	350	9,84	3 444,00 0
22/12/2008	Achats Ventes	350	9,90	3 465,00 0
23/12/2008	Achats Ventes	200	9,75	1 950,00 0
24/12/2008	Achats Ventes	180	9,50	1 710,00 0
25/12/2008	FERIE			
26/12/2008	FERMETURE			
29/12/2008	Achats Ventes	340	9,50	3 230,00 0
30/12/2008	Achats Ventes	240	9,71	2 330,40 0
31/12/2008	Achats Ventes	84	9,89	830,76 0
<b>Total</b>	<b>Achats Ventes</b>	<b>4 738 0</b>	<b>9,88 0</b>	<b>46 829,17 0</b>

(1) Y compris les titres acquis par l'intermédiaire d'instruments dérivés

(2) Il s'agit du prix moyen pondéré brut

(3) Il s'agit des opérations réalisées par l'émetteur directement ou par un prestataire de services d'investissement intervenant de manière indépendante pour le compte de l'émetteur. Les opérations réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la décision du 22 mars 2005 concernant l'acceptation des contrats